

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Trente-et-Un du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE KMARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL – Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

Madame Maguy THOMAR a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA
RÉALISATION DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DE
L'ANSE CANOT**

CM-2019-6S-DCPA-76

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Considérant l'augmentation de l'enveloppe consacrée aux travaux rattachée à cette opération ;

Considérant que le forfait de rémunération définitif doit être notifié au maître d'œuvre de l'opération ;

Considérant que l'avenant a une incidence financière sur le montant du marché notifié au groupement SCE AGENCE ANTILLES GUYANE/CARAÏBES PAYSAGE ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Anse Canot :

- Montant du marché : 34 425 € (HT) ;
- Montant de l'avenant : 7 516,36 € (HT) ;
- Montant total : 41 941.36 € (HT).

Article 2 : D'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 : De préciser que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la Ville.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

06 NOV. 2019

Et publication ou notification
le

06 NOV. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 31 octobre 2019

Pour extrait certifié conforme

P/ ~~Le Maire~~ **Compêché**
Le ~~Premier Adjoint~~



- JOSE SEVERIEN -

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie du GOSIER
Hôtel de Ville
67, boulevard du Général de Gaulle
97190 GOSIER
Téléphone : 05 90 84 86 86 /Télécopie : 05 90 84 10 39

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Agence Antilles-Guyane : SCE – 7, rue Amédée Fengarol – 97 170 PETIT BOURG
Tel : 0590 41 16 88 – Fax : 0590 26 57 82 – Courriel : caribes@sce.fr - SIRET : 345 081 459 00355

Siège social : SCE – 4, rue Viviani – CS 26220 – 44 262 NANTES CEDEX 2
Tél : 02.51.17.29.29 - Fax : 02.51.17.29.99 - Courriel : sce@sce.fr - SIRET : 345 081 459 00330

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ANSE CANOT DE LA VILLE DU GOSIER

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **10 avril 2018**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **7 mois**

■ Montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **8,5 %**
- Montant HT : ... **34 425,00 € HT..**
- Montant TTC : ...**37 351,13 € HT**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

1/ La rémunération définitive du forfait de la maîtrise d'œuvre suite à la validation de l'estimation en phase PRO.

Enveloppe initiale MOA affectée aux travaux Co: **450 000 € HT**

Estimation PRO validée par le MOA : **492 240 € HT**

Soit une incidence financière de +9,39 % soit + 3 231,36 € sur la mission de maîtrise d'œuvre

2/ La rémunération complémentaire pour la reprise partielle du projet concernant les escaliers faisant suite aux différentes réunions publiques.

Il s'agit de prestations complémentaires de reprise des documents techniques alors que les consultations des entreprises sont faites et l'entreprise retenue

Soit + 4 285 € sur la mission de maîtrise d'œuvre

Les nouveaux honoraires sont répartis comme suit :

	Montant marché de base HT	1/ Complément lié à l'enveloppe travaux HT	2/ Complément lié à la reprise des escaliers HT	Montant avenant 01 HT	Montant définitif HT	Nouvelle répartition marché HT	
						SCE	CARAIBES PAYSAGES
DIAG	4 630,00 €	434,60 €	0,00 €	434,60 €	5 064,60 €	2 045,53 €	3 019,07 €
AVP	7 190,00 €	674,90 €	0,00 €	674,90 €	7 864,90 €	4 845,83 €	3 019,07 €
PRO	5 210,00 €	489,05 €	2 660,00 €	3 149,05 €	8 359,05 €	6 804,28 €	1 554,77 €
ACT	3 595,00 €	337,45 €	0,00 €	337,45 €	3 932,45 €	3 932,45 €	- €
VISA	690,00 €	64,77 €	525,00 €	589,77 €	1 279,77 €	1 279,77 €	- €
DET	11 040,00 €	1 036,29 €	550,00 €	1 586,29 €	12 626,29 €	11 116,75 €	1 509,54 €
AOR	690,00 €	64,77 €	0,00 €	64,77 €	754,77 €	754,77 €	- €
OPC	1 380,00 €	129,54 €	550,00 €	679,54 €	2 059,54 €	2 059,54 €	- €
	34 425,00 €	3 231,36 €	4 285,00 €	7 516,37 €	41 941,37 €	32 838,92 €	9 102,45 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **8,5 %**.....
- Montant HT : **7 516,37 €**.....
- Montant TTC : **8 155,26 €**.....
- % d'écart introduit par l'avenant : **21,83 %**.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **8,5 %**.....
- Montant HT : **41 941,37 €**.....
- Montant TTC : **45 506,39 €**.....

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mathieu ANDRE, responsable d'agence	Petit-Bourg, le 09/09/2019	 K SCE 7 rue Amédée Fingarol GROUPE KERAN Lot Vince Arnouville ANNEXE ANTILLES GUYANE 97170 PETIT BOURG Tél : 05 90 11 10 85 - Fax : 05 90 26 57 82 SIRET : 345 041 459 09355 APE 7112 D

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour la Ville :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant numéro 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Anse Canot

Date de transmission de l'acte : 06/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2019

Numéro de l'acte : CM20196SDCPA76 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191031-CM20196SDCPA76-DE

Date de décision : 31/10/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes speciaux et divers
1.7.1. Avenants